



**DISPOSITIF E.A.C**  
**ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

**APPEL À PROJET 2023 / 2024**  
**ARTS VISUELS**

Date limite de réception du dossier de candidature : Mercredi 15 mars 2023  
seuls les dossiers complets seront traités

NOM DE L'ASSOCIATION OU DES ARTISTES

NOM DU PROJET

NIVEAU DE CLASSE

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

NOMBRE D'HEURES

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse du siège social

Téléphone

Mail

Site internet

Nom et prénom du référent

## PRÉSENTATION DU DISPOSITIF EAC

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est le résultat d'une convention de partenariat entre la ville d'Aix en Provence, le Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La ville d'Aix-en-Provence est donc depuis 2007, le partenaire des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture.

La convention est un texte fondateur. Elle offre la possibilité aux élèves aixois de découvrir la danse, le théâtre, les arts visuels, la musique, l'art lyrique, la littérature, le cirque, le cinéma, et bien plus encore...

L'offre est foisonnante, de nombreux partenaires artistiques du territoire y contribuent.

L'Éducation Artistique et Culturelle se compose comme un triptyque :

- La formation des élèves : 9 à 16 h de pratique artistique en classe assurés par des artistes professionnels
- La formation des enseignants : assurée conjointement lors des conférences pédagogiques par l'Éducation Nationale et les artistes intervenants.
- La rencontre avec l'œuvre à travers la visite de lieux culturels de la Ville : théâtres, musées, cinéma, jardins ou l'accès à la diffusion d'œuvres artistiques, spectacles vivants dans des équipements professionnels.

Film de présentation du dispositif EAC : <https://youtu.be/81tOSw7y8yl>

## CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET

- Février 2023 : lancement de l'appel à projet
- **Mercredi 15 mars 2023 : date butoir retour des appels à projet**
- Juin 2023 : comité de sélection des dossiers par la Direction de la Culture puis par les conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale
- Septembre 2023 : envoi des projets aux écoles maternelles et élémentaires de la ville pour candidatures des enseignants (vœux motivés).
- Début Octobre 2023 : réunion d'arbitrage pédagogique et financier entre la Ville et l'Éducation Nationale : choix des enseignants par thématique.
- Novembre 2023 : rencontres pédagogiques ( artistes /enseignants).
- A partir de novembre 2023 : début des ateliers dans les classes.

# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION OU DES ARTISTES

**NOM ET CONTACT DES INTERVENANTS** qui assureront tous les ateliers  
(Joindre à ce dossier les CV de chaque intervenant)

## PRÉSENTATION DU PROJET

Entre 10 et 16 heures d'atelier en classe + Une rencontre avec l'œuvre  
+ Une rencontre pédagogique avec les enseignants

Ne remplir que le nombre de séances prévues

	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE LA SEANCE
SEANCE 1	
SEANCE 2	
SEANCE 3	
SEANCE 4	
SEANCE 5	
SEANCE 6	
SEANCE 7	

Pour information : Un artiste intervenant en classe entière ou deux artistes intervenants si classe en demi-groupe (groupe A, groupe B).  
L'enseignant assiste aux ateliers, il est l'interface entre l'artiste et les élèves

	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE LA SEANCE
SEANCE 8	
SEANCE 9	
SEANCE 10	
SEANCE 11	
SEANCE 12	
SEANCE 13	
SEANCE 14	
SEANCE 15	

# RENCONTRE AVEC L'OEUVRE

VISITE D'UN LIEU CULTUREL, D'UNE EXPOSITION

DATE DE LA VISITE

Merci d'envoyer en pièces jointes avec ce dossier 3 visuels maximum,  
représentatifs de votre projet en jpg 300 dpi